

**Flacons d'A.F.A.
Personnalisés prêts à l'emploi**



Contenant :

- Flacon en Polypropylène transparent
- Bouchon à vis étanche en PE

Code EMDN : W01030705

| REF | Désignation | IUD-ID de base | Code article international/GTIN |
|------------|---|--------------------------|--|
| 01020103 | Flacon de 20 ml rempli à 10 ml de A.F.A | 3770027144ALPHAFF20R102N | 3770027144243 |
| 0140203 | Flacon de 40 ml rempli à 20 ml de A.F.A | 3770027144ALPHAFF40R203F | 3770027144236 |
| 0160203 | Flacon de 60 ml rempli à 20 ml de A.F.A | 3770027144ALPHAFF60R2045 | 3770027144229 |
| 0160303 | Flacon de 60 ml rempli à 30 ml de A.F.A | 3770027144ALPHAFF60R3048 | 3770027144212 |

PICTOGRAMMES

| | | | | | |
|----------------|--|------------|---------------------------------------|--|--------------------------------|
| IVD | Dispositif médical de Diagnostic In Vitro | LOT | N° de Lot | | Attention |
| CE | Conforme aux directives Européennes | | Date d'Expiration | | Inflammable |
| REAG | Type de produit : Réactif | | Qsp n tests | | Corrosif |
| CAL | Type de produit : Etalon / Standard | | Limites de Température (conservation) | | Toxique |
| CONTROL | Type de produit : Contrôle | | Attention, voir les instructions | | Mutagène |
| REF | Référence du produit | | Consulter la notice | | Dangereux pour l'environnement |
| | Fabricant | | Risques Biologiques | | |
| | Ne pas réutiliser - À usage unique À utiliser uniquement une fois | | | | |



DENOMINATION DU PRODUIT

A.F.A., Alcool-Formol-Acide Acétique

UTILISATION

Fixateur de tissus organiques.
Conserve durablement les prélèvements et permet le transport dans des conditions optimums.
Produit réservé à un usage professionnel.

METHODE

Méthode de conservation des tissus par fixation avec un mélange d'alcool, de formol et d'acide acétique en solution (A.F.A.) (1, 3, 4, 5).

PRINCIPE

Par sa composition, la solution A.F.A. permet la fixation, la conservation des structures moléculaires et le durcissement des pièces (1, 3, 4, 5).

COMPOSITION

| | |
|------------------------|-----------|
| Formaldéhyde 30% | 0.0200 L |
| H ₂ O | 0.1800 L |
| Ethanol Absolu Anhydre | 0.7500 L |
| Acide Acétique | 0.0500 L |
| pH à 20°C | 6.9 à 7.1 |



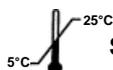
PRÉCAUTIONS

Avant première utilisation, consulter la Fiche de Données de Sécurité (téléchargeable sur le site d'ALPHAPATH : www.alphapath.fr) ou sur simple demande.

Consulter également l'étiquette apposée sur le produit pour la manipulation et l'élimination du produit.

Ce produit est réservé à un usage professionnel

- Les flacons et pots sont à usage unique. 
- Le prélèvement doit être immergé rapidement.
- Les contenants doivent être ouverts et fermés sous hotte afin d'évacuer les vapeurs de formol.
- Utiliser des moyens de protection respiratoire lors d'exposition prolongées.
- Pour une utilisation optimum, respecter la date de péremption (inscrite sur l'étiquette).
- Après la fin d'utilisation du produit, stocker dans un endroit prévu à cet effet.
- Eliminer dans les conditions autorisées par la réglementation en vigueur.



STABILITE / CONSERVATION

Jusqu'à la date d'expiration figurant sur l'étiquette (2).
A 5-25°C dans des pièces ventilées et à l'abri de la lumière.
Se référer à la fiche de sécurité de l'A.F.A.

ECHANTILLONS

Pièces anatomiques fraîches immergées dès que possible, sans aucun pré traitement, dans le fixateur.
La conservation se fait à température ambiante.

REACTIF DE TRAVAIL

Solution prête à l'emploi.
Eviter la contamination du fixateur.



MODE OPERATOIRE

Pour les bouteilles et les bidons :

Sous une hotte aspirante, ouvrir le contenant et verser du liquide jusqu'à immersion totale de la pièce.

Pour les grosses pièces anatomiques, les entailler afin de faciliter la pénétration du fixateur.

Pour les flacons prêts à l'emploi :

Sélectionner le flacon le plus adapté à la pièce, sous une hotte aspirante, l'ouvrir, immerger la pièce, refermer le flacon, noter le nom du patient sur l'étiquette et remplir le bon d'examen.

Pour obtenir le meilleur résultat, le prélèvement doit être immergé rapidement dans un volume d'A.F.A. supérieur à la taille du prélèvement.

La durée de fixation varie suivant le volume du prélèvement.

CARACTERISTIQUES, PERFORMANCES & LIMITES

Tout prélèvement fixé dans l'A.F.A. est incompatible avec les techniques utilisant la congélation et le vibratome.

Le délai moyen de fixation est de quelques heures pour une petite pièce (type biopsie) à plusieurs jours pour une grosse pièce (type cerveau).

Pour toutes les techniques spéciales (immunohistochimie, biologie moléculaire, biochimie ...) se référer aux instructions de la technique utilisée pour connaître les performances.

BIBLIOGRAPHIE

- (1) Alcool Formolé Acétique encore appelé Fixateur A.F.A. Créateur du projet : Didier BAAR, Auteur de la fiche technique : Marcel LECOMTE, Responsable : Marcel LECOMTE (Cercle Mycologique de Namur & Cercle des M.L.B.) - Cercle des Mycologues du Luxembourg belge asbl (M.L.B.), Président : Paul PIROT, rue des Peupliers, 10, B-6840 NEUFCHATEAU
- (2) [Base Documentaire Ledamed] - Base documentaire - fiche 3a : FIXATION http://www.ledamed.org/print.php3?id_article=11017
- (3) Les techniques de préparation des coupes pour les microscopies optique et électronique - Histologie
Faculté de médecine Saint-Antoine - NM 08/2004
- (4) L'importance de la fixation en histochimie, Lydie VENTEO (1), Emilie VELOT (2).
- (1) Ressources scientifiques, Institut Clinique de la Souris, 1 rue Laurent Fries, 67400 Illkirch
- (2) Laboratoire de Biophotonique et Pharmacologie, UMR 7213 CNRS-UDS, Faculté de Pharmacie, 67400 Illkirch - Rev. Fr. Histotechnol., 2010, 23, n°1, p.25 à 32.
- (5) ANABIBLE - Dr Michels - Techniques de cytologie http://anabible.webethan.com/spip.php?page=print-article&id_article=5117&lang=fr

Tous nos produits sont fabriqués avec la plus grande attention, cependant si vous rencontrez un problème, nous vous remercions de nous contacter au 04 67 60 74 79 en nous précisant le produit utilisé et le numéro de lot.

Tout incident grave survenu en lien avec le dispositif fait l'objet d'une notification au fabricant et à l'autorité compétente de l'État membre dans lequel l'utilisateur et/ou le patient est établi.

